

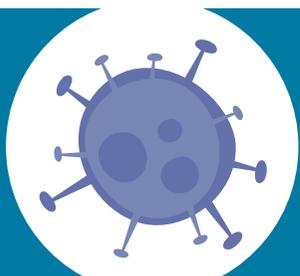
Protéger, respecter et soutenir notre profession !



Protocole sanitaire en vigueur dès le 2 novembre 2020

	Lavage des mains	Port du masque	Brassage des élèves	Locaux et matériels	Distanciation physique	Restauration/Internat
Écoles maternelles	<p>A minima* :</p> <ul style="list-style-type: none"> à l'arrivée dans l'école/établissement avant et après chaque repas avant et après les récréations après passage aux toilettes le soir avant de rentrer chez soi 	<p>Obligatoire pour les personnels en espaces clos et extérieurs</p> <p>Proscrit pour les élèves</p>	<p>Limitation* des croisements entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau) notamment par :</p> <ul style="list-style-type: none"> arrivée et départ des élèves dans l'établissement étalés dans le temps 	<p>Aération au minimum toutes les 2 h et pendant au moins 15 min des salles de classe ainsi que de tous les autres locaux occupés pendant la journée :</p> <ul style="list-style-type: none"> le matin avant l'arrivée des élèves pendant les intercourrs pendant chaque récréation au moment du déjeuner (en l'absence de personnes) pendant le nettoyage des locaux 	<p>Au moins 1 m entre élèves de groupes différents</p> <p>Non imposée entre élèves d'un même groupe (classe, groupe de classes ou niveaux), en espaces clos et extérieurs</p>	<p>Organisation de la restauration en lieu habituel si distance d'au moins 1 m entre les groupes d'élèves appartenant à une même classe</p>
Écoles élémentaires, collèges et lycées	<p><i>*Sans mesure obligatoire de distance physique entre les élèves d'une même classe ou d'un même groupe</i></p>	<p>Obligatoire pour les personnels en espaces clos et extérieurs</p> <p>Obligatoire pour les élèves en espaces clos et extérieurs (masques fournis par les parents)</p> <p>Non imposé en cas d'incompatibilité avec l'activité (prise de repas, nuit en internat, pratiques sportives...)</p> <p>Élèves présentant des pathologies : l'avis du médecin référent détermine les conditions du port</p>	<p>limitation de circulation des élèves dans les bâtiments (une salle attribuée à chaque classe hors salles spécialisées et ateliers)</p> <ul style="list-style-type: none"> réorganisation des récréations (temps de pause en classe si nécessaire) <p><i>*Opérationnelle au plus tard le 9 novembre 2020</i></p> <p>Si non-brassage entre classes impossible (notamment élèves de 1^{re} et de terminale) : limitation du brassage appliquée par niveau</p>	<p>Avec l'appui de la collectivité locale, nettoyage :</p> <ul style="list-style-type: none"> des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) au minimum 1 fois par jour des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et avec désinfectant des tables du réfectoire après chaque service et avec désinfectant <p>Accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs, autorisé si nettoyage quotidien assuré (ou après période de 12h sans utilisation)</p> <p>Mise à disposition d'objets partagés permise à l'intérieur des locaux au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué si désinfection quotidienne assurée (ou après isolement des objets durant 24h)</p>	<p>Au moins 1 m dans tous les cas, entre élèves de groupes différents (classes, groupes de classes ou niveaux)</p> <p>Au moins 1 m lorsque matériellement possible, dans les espaces clos, entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre élèves quand ils sont côte à côte ou face à face</p> <p>Non imposée dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe, y compris pour les activités sportives</p>	<p>Organisation de la restauration en lieu habituel *</p> <p><i>*Si distance d'1m entre élèves matériellement impossible :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> organisation du déjeuner des élèves d'un même groupe (classe, groupe de classes ou niveau) ensemble et, dans la mesure du possible, toujours à la même table distance d'au moins 1 m entre les groupes <p>Accueil habituel dans les internats :</p> <ul style="list-style-type: none"> au collège : distance entre lits d'au moins 1 m au lycée : chambres attribuées de façon individuelle ou, à défaut, entre élèves d'un même groupe avec distance entre lits d'au moins 1 m

	Réglementation	Information
Parents	<p>Détention d'un justificatif de déplacement scolaire pour conduire et ramener son enfant sur son école/établissement</p> <p>Prise de température de son enfant chaque matin avant qu'il ne parte à l'école, au collège ou au lycée et surveillance d'éventuels symptômes</p> <p>Non scolarisation d'un enfant si :</p> <ul style="list-style-type: none"> • il a 38°C ou plus • il a été identifié contact à risque • lui ou un membre de sa famille présente des symptômes ou a été testé positif <p>Information obligatoire du directeur/chef d'établissement</p>	<p>Les parents doivent être informés clairement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des conditions de fonctionnement de l'école ou de l'établissement et de l'évolution des mesures prises • de leur rôle dans le respect des gestes barrières (explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, utilisation des poubelles...) • de la nécessité de déclarer la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est l'élève qui est concerné • des moyens mis en œuvre en cas d'apparition de symptômes chez un élève ou un personnel • de la procédure lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre élève • des numéros de téléphone utiles pour obtenir des renseignements et les coordonnées des personnels de santé, médecins et infirmiers, travaillant auprès de l'établissement • des points et horaires d'accueil et de sortie des élèves • des horaires à respecter pour éviter les rassemblements aux temps d'accueil et de sortie • de l'organisation de la demi-pension
Accompagnateurs aux bâtiments scolaires	<p>Masque obligatoire</p> <p>Désinfection des mains</p> <p>Distanciation physique d'au moins 1 m</p>	



Covid-19

Le SE-Unsa à vos côtés